



## Délibération n°30/01/2025-2

du jeudi 30 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente janvier à 17 heures 30, le conseil d'administration, dûment convoqué le 17 janvier 2025, conformément au Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'école supérieure d'art, sous la présidence de Frédérique DUMICHEL.

- Nombre de membres en exercice : 21
- Présents : Kayané BIANCO, Odile BONTHOUX, Françoise COURANJOU, Frédérique DUMICHEL, Marc FERAUD, Fabienne VINCENTI, Pierre VASARELY, Carlos CASTELEIRA, Florian GAITE, Elsa ESPENEL, Dimitri MOUDAR
- Procurations : Bruno CASSETTE (Odile BONTHOUX) Dominique AUGHEY (Elsa ESPENEL), Arlette OLLIVIER (Marc FERAUD), Philippe CHARRIN (Fabienne VINCENTI), Antoine BOLLASINA (Carlos CASTELEIRA)
- Absents : Sophie JOISSAINS, Brigitte DEVESA, Sylvaine DI CARO-ANTONUCCI, Daniel GAGNON, Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE

Madame la Doyenne a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.

### **Objet : Election du Vice-Président du conseil d'administration**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1431-4*

*Vu l'article 11 des statuts de l'école supérieure d'art d'Aix-en-Provence Félix Ciccolini*

*Vu la délibération n°14/12/2021-190 du mardi 14 décembre 2021 relative à l'élection du Vice-Président du conseil d'administration*

*Considérant les délibérations d'installation des membres du conseil d'administration*

Le mandat de vice-présidente de madame Odile Bonthoux ayant pris fin le 13 décembre 2024, le conseil d'administration de l'école supérieure d'art d'Aix-en-Provence Félix Ciccolini doit procéder à l'élection de son Vice-Président.

Le Vice-Président préside le conseil d'administration en l'absence du Président.

Conformément à l'article 11 des statuts de l'école supérieure d'art, l'élection du Vice-Président par les membres du conseil d'administration a lieu à la majorité des deux tiers, pour une durée de 3 ans renouvelable, qui ne peut excéder, le cas échéant, celle de son mandat électif.

Les candidats sont invités à se faire connaître.

Se déclarent candidats :

- Marc FERAUD

57 rue Émile Tavan  
Aix-en-Provence  
04 65 40 05 00  
contact@ecole-art-aix.fr  
esaaix.fr



- Florian GAITE

Après audition des candidats, il est proposé un vote à main levée.

Le décompte des votes a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 16  
Nombre de bulletins total : 16  
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 16  
Majorité des 2/3 : 11

Ont obtenu :

- M. Marc FERAUD : 10, dix voix
- M. Florian GAITE : 6, six voix

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité des 2/3, il est procédé à un deuxième tour de scrutin :

Monsieur Florian GAITE retire sa candidature.

Nombre de votants : 16  
Nombre de bulletins total : 16  
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 16  
Majorité des 2/3 : 11

A obtenu :

- M. Marc FERAUD : 16, seize voix

Compte tenu de ces résultats, le conseil d'administration, à l'unanimité,

DECLARE Monsieur Marc FERAUD est déclaré Vice-Président du conseil d'administration de l'école supérieure d'art d'Aix-en-Provence Félix Ciccolini pour une durée de 3 ans renouvelable, qui ne peut excéder, le cas échéant, celle de son mandat électif.

Fait à Aix en Provence, le 30 janvier 2025.

**La Présidente du conseil d'administration,**

**Dominique AUGÉY**

57 rue Émile Tavan  
Aix-en-Provence  
04 65 40 05 00  
contact@ecole-art-aix.fr  
esaaix.fr



Signé par : Dominique AUGÉY  
Date : 10/02/2025  
Qualité : Président

